

Séance du mardi 09 avril 2024
Délibération n°2024-33-VM

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 09 avril à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1^{ère} convocation du conseil : 27 mars 2024

Objet : Mandat spécial de déplacement – 18^{èmes} Rencontres Nationales du label "Villes et Villages Fleuris" et visite de la ville de Créteil

Étaient présents (22) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{ère} Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^{ème} Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^{ème} Adjoint au Maire, M. Claude LEMKI, 6^{ème} Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^{ème} Adjoint au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Katia BOSSOU, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, M. Thierry LOUIS, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (03) :

Mme Sandrine PAYET, 5^{ème} Adjointe au Maire, à Mme Monique AZER, 1^{ère} Adjointe au Maire
Mme Rose DANIEL, 9^{ème} Adjointe au Maire, à Mme Madly MARIGNAN, Conseillère municipale
M. Emmanuel PRINCE, Conseiller municipal à M. Thierry LOUIS, Conseiller municipal

Étaient absents (08) :

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^{ème} Adjointe au Maire.
M. Marijono SANIP, M. Roméo JEWANI, Mme Suzanne MAZOE, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Pascal NACIS, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Claude LEMKI** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Le Maire expose que le Conseil National des Villes et Villages Fleuris organise les 18^{èmes} Rencontres Nationales du label "Villes et Villages Fleuris" qui se dérouleront à Douai le jeudi 11 et le vendredi 12 avril 2024, autour du thème : « *Transition(s) - Transmission(s), les "Villes et Villages Fleuris" acteurs du changement !* ».

En outre, une rencontre avec une délégation d'élus est prévue dans la ville de Créteil, modèle de la transition écologique qui a validé 4 fleurs et figure parmi les 5 communes les plus dynamiques dans la matière, aux fins de trouver des dispositifs et outils clés pour la ville de Macouria

Mesdames Corinne SIGER, Conseillère Municipale déléguée à l'environnement et au développement durable et Olivia LUCIATHE, Chargée de Mission Transition écologique, environnement et développement durable participeront aux différentes manifestations.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-18, L.2123-18-1 et R.2123-22-1

VU le décret n°90-437 du 28 mai 1990 modifié,

VU le décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU la délibération n°2014-53-VM du 27 mai 2014 fixant le remboursement des frais de mission dans le cadre des déplacements des élus.

VU la délibération n°2017-115-VM du 11 septembre 2017 fixant les modalités de remboursement des frais de mission du personnel communal

VU la délibération n° 2022-129-VM du 22 septembre 2022 modifiant le montant maximal de prise en charge de la nuitée d'hébergement en cas de déplacement hors Guyane des agents communaux

VU le rapport n°30/2024/VM de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que la participation de Mesdames Corinne SIGER, Conseillère Municipale déléguée à l'environnement et au développement Durable et Olivia LUCIATHE, Chargée de Mission Transition écologique, environnement et développement durable aux 18^{èmes} Rencontres Nationales du label "Villes et Villages Fleuris" et la visite de la ville de Créteil revêtent un caractère d'intérêt général pour notre ville.

CONSIDÉRANT que la ville de Macouria représente l'une des communes des outre-mer en priorité de mandat,

CONSIDÉRANT le caractère spécial de ces missions,

CONSIDÉRANT que les frais de séjour occasionnés par l'exécution de ces missions, calculés sur la base des frais réels et sur présentation d'un état des frais, peuvent être pris en charge par la collectivité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

D'accorder un mandat spécial à Mesdames Corinne SIGER, Conseillère Municipale déléguée à l'environnement et au développement durable, et Olivia LUCIATHE, Chargée de Mission transition écologique, environnement et développement durable, pour participer aux 18^{èmes} Rencontres Nationales du label "Villes et Villages Fleuris" à Douai et pour visiter la ville de Créteil du 09 avril au 17 avril 2024.

ARTICLE 2 :

D'autoriser la prise en charge des frais de transport et de séjour selon le cadre fixé par les délibérations n°2014-53-VM du 27 mai 2014 fixant le remboursement des frais de mission dans le cadre des déplacements des élus et n°2017-115-VM fixant les modalités de remboursement des frais de mission du personnel communal

ARTICLE 3 :

Dit que les dépenses seront imputées sur le budget.

ARTICLE 4 :

Le Maire et son adjoint(e) délégué(e) sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 11 avril 2024